

**Mairie de Saussay**  
**28260**



Tél. 02 37 41 91 82  
Fax 02 37 41 61 14  
communedesaussay@wanadoo.fr

## Règlement de consultation

---

**Entretien et maintenance annuelle des postes de relevage des eaux usées sous pression en domaines public et privé**  
**Fourniture et installation de matériel**  
**Intervention ponctuelle sur demande de la mairie**

---

---

Marché de travaux n° 2021/003

---

---

**Procédure adaptée** passée en application de l'article 28 du code des marchés publics  
**Marché à bons de commandes** article 77 du code des marchés publics

---

---

Date et heure limite de réception des plis : **Mardi 07 décembre 2021 à 18H00 (délai de rigueur)**

---

---

# SOMMAIRE

<b>1. Objet de la consultation et lieu d'exécution.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Conditions de la consultation .....</b>	<b>3</b>
2.1 Procédure de la consultation.....	3
2.2 Structure du marché.....	3
2.3 Délai d'exécution.....	3
2.4 Variantes.....	3
2.5 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières .....	3
2.6 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises.....	3
2.7 Délai de validité des offres .....	3
<b>3. Durée du marché .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Modalités de présentation des dossiers .....</b>	<b>4</b>
4.1 Modalités de déroulement de la procédure .....	4
4.2 Renseignements relatifs à la candidature.....	4
4.3 Contenu de l'offre.....	4
<b>5. Conditions d'envoi ou de remise des offres .....</b>	<b>5</b>
5.1 Enveloppe de candidature.....	5
5.2 Adresse de remise des plis .....	5
<b>6. Analyse des candidatures et jugement des offres .....</b>	<b>6</b>
6.1 Analyse des candidatures .....	6
6.2 Jugement des offres.....	6
<b>7. Informations complémentaires .....</b>	<b>6</b>
7.1 Renseignements administratifs .....	6
7.2 Renseignements techniques .....	6

## **1. Objet de la consultation et lieu d'exécution**

La consultation a pour objet l'entretien et la maintenance annuelle des postes de relevages du réseau d'assainissement des eaux usées sous pression en domaines public et privé, la fourniture et l'installation de matériel et les interventions ponctuelles sur demande de la mairie sur la commune de Saussay (28).

## **2. Conditions de la consultation**

### 2.1 Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure de marché adapté en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### 2.2 Structure du marché

Le présent marché est un accord cadre qui s'entend comme un marché à bons de commande au sens des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Les prestations à prix unitaires seront demandées sous forme de bons de commande, sur la base du bordereau de prix unitaires, au fur et à mesure des besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur.

### 2.3 Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est fixé dans l'acte d'engagement.

### 2.4 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.5 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

### 2.6 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard **10** jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Elle informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **3. Durée du marché**

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être renouvelé trois fois par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Date prévisionnelle de début des prestations: janvier 2022

## 4. Modalités de présentation des dossiers

### 4.1 Modalités de déroulement de la procédure

La présente procédure est ouverte. Elle se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis en l'analyse et la sélection des offres.

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française et que le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

Le dossier à remettre par le candidat sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra les éléments concernant l'offre et la candidature.

### 4.2 Renseignements relatifs à la candidature

L'enveloppe contiendra les pièces suivantes :

#### *Pièces administratives demandées aux candidats*

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement (DC2)
- Renseignement sur l'entreprise : communiquer tout renseignement permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ;
- Pouvoir de l'entreprise : transmettre tout document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat juridiquement ;
- Redressement judiciaire : fournir (le cas échéant) la copie du jugement de mise en redressement judiciaire ;
- Interdiction / Autorisation de concourir : déclarer par écrit et sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir ;
- Cotisations fiscales et sociales : déclarer par écrit sur l'honneur, avoir réglé l'ensemble de ses cotisations sociales et fiscales au 31 décembre de l'année N-1 par rapport à la date de l'envoi de l'avis pour publication et ce conformément à l'article 39 de la loi n°54-104 du 10 avril 1954 et aux articles 43, 44-1 et 46 du Code des Marchés Publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Article 44-1 du CMP (concerne l'emploi des travailleurs handicapés) : le candidat doit avoir répondu aux obligations définies à l'article L.323-1 du Code du Travail, et notamment d'avoir souscrit pour l'année précédant celle eu cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation à la déclaration visée L.323-8-5 du même code ;
- Casier judiciaire : le candidat devra produire une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, pour justifier qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail ;
- Interdiction de l'ordonnance du 6 juin 2005 : le candidat devra produire une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, pour justifier qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du Code Pénal, ainsi que le deuxième alinéa de l'article L.152-6 du Code du Travail et par l'article 1741 du Code Général des impôts.

### 4.3 Contenu de l'offre

**Le dossier de consultation des entreprises est disponible au téléchargement sur la plateforme de dématérialisation <https://www.amf28.org/saussay>**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux :

**A)- Un projet de marché comprenant :**

- Un acte d'engagement, cadre ci-joint à compléter.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.T.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification.
- Le bordereau des prix

**B)- Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'apporter pour l'exécution des travaux.**

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur, en particulier :

- les indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement les références des fournisseurs correspondants.
- des indications concernant les procédés d'exécution et les moyens qui seront utilisés et mobilisés pour répondre aux attentes de la maîtrise d'ouvrage

## **5. Conditions d'envoi ou de remise des offres**

### **5.1 Enveloppe de candidature**

Une seule enveloppe comportant l'ensemble des documents relatifs à la candidature et à l'offre sera transmise par l'entreprise.

Elle portera les mentions suivantes :

Offre pour :	entretien et maintenance annuelle des postes de relevages du réseau d'assainissement des eaux usées de Saussay
--------------	--

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom sur l'enveloppe intérieure. Lorsque l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

### **5.2 Adresse de remise des plis**

Les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE de SAUSSAY  
Rue du Centre  
28260 Saussay

## **6. Analyse des candidatures et jugement des offres**

### **6.1 Analyse des candidatures**

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article « Renseignements relatifs à la candidature » du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

### **6.2 Jugement des offres**

Sur la base des critères ci-dessous énoncés, la commission d'appel d'offres choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est possible, en accord avec le candidat retenu, de procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre ni le classement des offres.

Critères de jugement des offres :

<b>Critère de jugement des offres</b>	<b>Pondération</b>
La valeur technique	50 %
Le prix des prestations	50 %

## **7. Informations complémentaires**

### **7.1 Renseignements administratifs**

Pour obtenir tous les renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

MAIRIE de SAUSSAY  
Rue du Centre  
28260 Saussay  
Téléphone : 02.37.41.91.82  
communedesaussay@wanadoo.fr

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard **15** jours avant la date limite de remise des offres. Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes :

Par fax ou par courrier

### **7.2 Renseignements techniques**

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **15** jours avant la date limite de remise des offres, une demande au service suivant :

MAIRIE de SAUSSAY  
Rue du Centre  
28260 Saussay  
Téléphone : 02.37.41.91.82  
communedesaussay@wanadoo.fr

Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes : Par fax ou par courrier

Pour tout renseignement d'ordre technique ou administratif, une réponse sera adressée au plus tard **6** jours avant la date fixée pour la réception des offres.